



**LE 13 DÉCEMBRE 2010**

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 13 décembre 2010 à 18 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

5106-131210 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

Dépôt du rapport sur l'équité salariale

5107-131210 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter la politique de gestion contractuelle déposée sous la cote 01-131210.

5108-131210 **HYDRO-QUÉBEC – DEMANDE DE SUBVENTION ÉCLAIRAGE GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le changement d'une trentaine de luminaires de 400w à haute pression sodium pour des fluorescents de type T-5H0 avec détecteurs de mouvements pour un total de 7 570 \$ plus les taxes applicables. Une remise d'Hydro-Québec de 1 200 \$ est applicable suite à cette transformation si les travaux sont réalisés avant le 31 décembre 2010.

5109-131210 **MANDAT À HYDRO-QUÉBEC, BELL ET VIDÉOTRON – ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN SECTEUR BOUL. STE-ANNE**

**ATTENDU** que Hydro-Québec, en collaboration avec les entreprises de télécommunication et l'Association des compagnies de téléphones du Québec (ACTQ), propose un programme d'enfouissement des réseaux câblés afin d'embellir les voies publiques qui permettra aux municipalités d'obtenir une aide financière pour procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution aériens existants.

**ATTENDU** que la Ville de Beaufort désire se prévaloir de ce programme d'enfouissement des réseaux câblés applicable pour le secteur ouest de la municipalité et plus particulièrement le long du boul. Ste-Anne (Route 138);

**ATTENDU** que la Ville de Beaufort désire qu'Hydro-Québec procède à la réalisation de l'avant projet et ainsi démarrer l'ingénierie;

**ATTENDU** que si à la demande de la Ville, l'avant-projet est annulé en cours d'exécution, les frais engagés nous seront facturés au coût réel jusqu'à un maximum de 150 000 \$, le tout suivant la lettre datée du 17 novembre 2010 signée par M. Daniel Ouimet, Chef Gestion de projets chez Hydro-Québec;

**ATTENDU** que la Ville de Beaufort désire que Vidéotron et Bell procèdent à la réalisation de l'avant projet et ainsi démarrer l'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que la Ville de Beaufort s'inscrive à ce programme.

5110-131210 **OPTION POUR LES TRAVAUX DU BOUL. STE-ANNE**

**ATTENDU** la résolution #4764-010310 adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2010 mandatant le ministère des transports à procéder à l'appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie concernant la réfection du boul. Ste-Anne et de l'entrée de la Ville pour et au nom de la Ville de Beaufort

**ATTENDU** la résolution #4766-010310 adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2010 mandatant la firme « BPR » afin de préparer l'étude préliminaire et un balancement du réseau d'aqueduc dans le secteur ouest de la Ville, sur la conduite le long de la route 138 ainsi que sur l'ancienne conduite de 300mm de la distillerie à partir de l'intersection de l'École secondaire Mont Sainte-Anne jusqu'à l'avenue Royale;

**ATTENDU** les différentes propositions présentées;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de retenir l'option 4A.

5111-131210 **ACCEPTATION DU PARTAGE DES COÛTS – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VILLE DE BEAUFORT - TRAVAUX BOUL. STE-ANNE**

**ATTENDU** que BPR doit effectuer les relevés techniques, l'étude hydrologique et hydraulique du réseau pluvial de la Ville de Beaufort, ainsi que la préparation des plans et devis du projet et de la demande de certificat environnemental;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme « BPR » datée du 25 novembre 2010, préparée par Monsieur Régis Caron, ing. numéro 06565 au montant de 411 200 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- A) d'accepter que le partage des coûts entre le ministère des Transports et la Ville de Beaufort soit réparti de la façon suivante : 56,7% par le ministère des Transports représentant la somme de 233 000 \$ et 43,4 % par la Ville de Beaufort soit la somme de 178 200 \$ plus les taxes applicables.

#### 5112-131210 **OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE**

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

**ATTENDU QUE**, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

**ATTENDU QUE** les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

**ATTENDU QU'**à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

**ATTENDU QU'**à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

**ATTENDU QUE**, lors de l'assemblée des MRC des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Éric Desautniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

**D'INCLURE** l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

**DE DEMANDER** au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

**DE DEMANDER** au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

**DE DEMANDER** que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

**DE MOBILISER** l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

5113-131210 **EMBAUCHE PERSONNEL DE SKI DE FOND**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

- a) d'engager Mme Diane Pelletier comme préposée à l'accueil au tarif de 12,25 \$/heure selon l'horaire suivant :

lundi au vendredi                      10 h à 16 h

- b) d'engager Mme Laurence Dupont Vézina comme préposée à l'accueil les samedis et dimanches de 10 h à 16 h. Le tarif horaire sera de 12,75 \$.

Toutes tâches supplémentaires, (travaux de déneigement ou autres) après les heures normales de travail seront payées au même tarif.

5114-131210 **CADEAU SOUPER L'ÂGE D'OR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard d'autoriser l'achat d'un certificat cadeau auprès du Resto Bar l'Aventure au montant de 70,00 \$.

5115-131210 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 14.

---

Michel Paré  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe